

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
publique

Sous matière : Marchés  
publics

**OBJET :**

MISE EN PLACE DE  
GROUPEMENT DE  
COMMANDE  
VILLE/CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
/COMMUNAUTE DES  
COMMUNES  
CASTELNAUDARY  
LAURAGAIS AUDOIS/  
CENTRE  
INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
CASTELNAUDARY ET  
BASSIN LAURAGAIS  
ET SYNDICAT  
LAURAGAIS AUDOIS  
POUR LA MISE EN  
CONCURRENCE DES  
OPERATEURS DE  
TELEPHONIE  
(INFRASTRUCTURES,  
RESEAU, SECURITE,  
SERVEUR ET  
STOCKAGE)

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :** Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire :** Mme BARTHES Chantal

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 DEC. 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 avril 2018, avait été approuvée la constitution d'un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, Le Centre Intercommunal d'Action Sociale et le Syndical Lauragais Audois pour faire réaliser, en commun, une étude relative aux besoins en matière de téléphonie.

La recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage a abouti au choix du cabinet SRC SOLUTION qui a réalisé un audit des besoins de chaque structure et proposé différents scénarios relatifs à une évolution technique conjointe et des axes d'économies.

Les résultats de l'audit démontrent que, tant pour les investissements techniques nécessaires à l'amélioration de nos infrastructures informatiques que pour les futures contrats avec les fournisseurs internet, téléphonie fixe et mobile, une mise en concurrence groupée serait économiquement plus intéressante et nous permettrait d'interconnecter certains sites entre eux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de former un nouveau groupement de commande dans lequel la Ville de Castelnaudary serait désignée comme coordonnateur du groupement chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins
- Définir l'organisation technique et administrative et mener à bien les procédures de consultation dans le respect du code de la commande publique

Chaque membre redeviendrait autonome quant à la signature, la notification et l'exécution de chacun des marchés liés.

En cas de nécessité de recourir à la commission d'appel d'offres, il a été convenu que l'instance qui se réunirait serait celle du coordonnateur.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande pour les mises en concurrence relatives aux opérateurs de téléphonie (infrastructures, réseau, sécurité, serveur et stockage).

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la désignation du représentant légal de la Ville au sein du groupement de commande et l'autorisation de signature de la convention correspondante.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**ACCEPTE** le principe de constitution d'un groupement de commande pour les mises en concurrence relatives à la désignation des opérateurs de téléphonie.

**DESIGNE** comme représentant légal auprès du groupement de commande M. Patrick MAUGARD,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

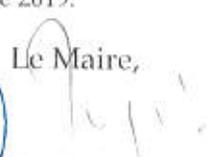
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD